

Récapitulatif contractuel

Version du 01/11/2023



1 rue Joseph Wetzell
Technopole de la Réunion
97490 Ste Clotilde

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE*. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents

Nom de l'offre	Marahaba 100		
Prix mensuel	Sans engagement	Formule Silver	Formule Gold
	25 €	30 €	40 €
Engagement	Aucun	24 mois	24 mois
Description de l'offre	<ul style="list-style-type: none">Depuis Mayotte :<ul style="list-style-type: none">Appels illimités vers fixes et mobiles Mayotte, Métropole, DOM⁽¹⁾Appels illimités vers fixes Zone Europe⁽²⁾SMS illimités vers Mayotte, Métropole, DOM⁽¹⁾ et Zone Europe⁽²⁾Internet décompté de l'enveloppe de 100 Go / mois (Technologie 4G/4G+)Depuis Métropole, DOM⁽¹⁾, Zone Europe⁽²⁾ :<ul style="list-style-type: none">Appels illimités vers fixes et mobiles Mayotte, Métropole, DOM⁽¹⁾Appels illimités vers fixes Zone Europe⁽²⁾SMS illimités vers Mayotte, Métropole, DOM⁽¹⁾, Zone Europe⁽²⁾Internet décompté de l'enveloppe de 100 Go / mois (technologie 3G/3G+/4G)		
	Internet inclus : 100 Go / mois (0,001€ / Mo au-delà depuis Mayotte, Métropole, DOM ⁽¹⁾ et Zone Europe ⁽²⁾). Débit maximal théorique de la technologie 4G : 150 MBps - Débit proposé en 4G dans des conditions normales : 40 MBps (mutualisation des ressources entre les utilisateurs du réseau). Le débit réel dépend de l'équipement utilisé, du lieu d'utilisation et des services tiers consultés par l'utilisateur. Depuis Métropole, DOM et Zone Europe : technologie 3G		
	Appels (voix) et SMS illimités : hors numéros courts, spéciaux, surtaxés, et SMS/MMS surtaxés. 4G/4G+ en zone de couverture et avec un mobile compatible 4G. Communications hors numéros courts, spéciaux. Communications depuis Métropole, DOM, Zone Europe. (1) DOM : Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane (2) Zone Europe : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède + Saint-Pierre et Miquelon (St Pierre et Miquelon : Internet non disponible).		
Mode de facturation	Mode bloqué ou Mode libre (Blocage de la consommation hors forfait dès 50€ de hors forfait atteint ou en appels & SMS ou en consommation data ou en roaming)		
Renouvellement de mobile	A partir de 18 mois d'engagement, programme de renouvellement de mobile à des conditions préférentielles. Le renouvellement de mobile entraîne un réengagement de 24 mois (<i>sous réserve d'un engagement initial en formule Silver ou Gold</i>)		

* Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36)

Récapitulatif contractuel

Version du 01/11/2023



1 rue Joseph Wetzell
Technopole de la Réunion
97490 Ste Clotilde

Services inclus	<ul style="list-style-type: none">• Double appel, Consultation du répondeur (123), Messagerie personnalisable, Suivi Conso (221), Présentation du Numéro (émission et réception), Renvoi d'appel• Roaming, service soumis à conditions. Renseignements auprès du 900. (Prix d'un appel local)
Option voyage (disponible uniquement en Formule Gold)	<ul style="list-style-type: none">• Option internet disponible sur demande à la souscription, facturée uniquement à l'activation• Activation automatique en itinérance depuis Madagascar et Comores• 25 Go max par mois calendaire, 50 Go max sur 12 mois glissants• Facturation de 1€ par mois calendaire
Facturation des communications au-delà du forfait	<ul style="list-style-type: none">• Depuis Mayotte, Métropole, DOM⁽¹⁾, Zone Europe⁽²⁾:<ul style="list-style-type: none">○ Vers mobiles Zone Europe : 0,10€ / mn○ Vers Maurice, Afrique du Sud : 0,37€ / mn○ Appels vers Comores Télécom : 0,79€ / mn ; Appels vers Telma Comores : 0,29€/mn○ Appels vers Madagascar : 0,59€ / mn○ International : 1,00 € / mn○ SMS international : 0,15 € / SMS• Depuis les pays hors Mayotte, Métropole, DOM⁽¹⁾et Zone Europe⁽²⁾ :<ul style="list-style-type: none">○ Appels vers Mayotte, Métropole, DOM⁽¹⁾ : 1,50€ / mn○ Appels vers autres pays : 1,90€ / mn○ SMS toutes destinations : 0,30€ / SMS○ Communication satellite : 10,00€ / mn○ Réception d'appel : 0,75€ / mn○ Internet : 20 € / Mo <p><u>Pour les clients de l'option voyage :</u> Internet depuis Madagascar, Comores : 2€ / Go</p>
Décompte des communications	<ul style="list-style-type: none">• Depuis Mayotte, Métropole, DOM et Zone Europe : 1^{ère} minute indivisible puis par palier de 30 secondes. Depuis les autres pays : A la minute indivisible
Restrictions	<ul style="list-style-type: none">• Offre réservée à toute personne physique majeure domiciliée à Mayotte• Usages limités à une utilisation raisonnable et à titre privé• Le Client s'engage à ne pas dépasser pour les appels illimités une durée de 2 heures consécutives de communication par appel. Telco OI se réserve le droit de facturer toute communication abusive (supérieure à 2 heures/appel) et/ou frauduleuse, y compris pour les appels et SMS illimités.• Sont interdites :<ul style="list-style-type: none">○ Les communications quelle que soit leur nature (voix, Internet...) émises à partir d'un quatrième (4^{ème}) téléphone○ Les communications vers plus de 99 correspondants différents au cours d'un cycle de facturation.○ La cession des appels, appels et envois depuis et vers les plateformes téléphoniques et boîtiers radio○ L'utilisation du service à des fins d'envoi en nombre (SPAM)
Résiliation	<ul style="list-style-type: none">• Le client peut résilier son contrat à tout moment. Si le Client résilie le Contrat pendant la période d'engagement, soit avant le terme de la durée de vingt-quatre (24) mois, à l'exception des résiliations pour motif légitime, le Client doit s'acquitter :<ul style="list-style-type: none">○ De l'ensemble des mensualités restant dues sur la période des douze (12) premiers mois le cas échéant○ D'un cinquième (20%) du montant restant dû sur la période des douze (12) derniers mois.